

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-4058

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan de valorisation - Autorisation donnée à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat de déposer un permis de démolir et un permis de construire sur un tènement appartenant à la Métropole situé 37-43 avenue Debourg

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Vinciane Brunel

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-4058**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan de valorisation - Autorisation donnée à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat de déposer un permis de démolir et un permis de construire sur un tènement appartenant à la Métropole situé 37-43 avenue Debourg

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole est propriétaire d'un tènement bâti situé 37 à 43 avenue Debourg à Lyon 7ème, cadastré BX 14, BX 15, BX 69, BX 70, BX 72 et d'une bande de terrain appartenant au domaine public, cadastrée BX 142, sur une partie desquels elle souhaite la réalisation d'un projet de démolition et reconstruction comprenant un ensemble de logements conventionnés avec 35 % de logements locatifs sociaux, 30 % de logements locatifs intermédiaires et 35 % de logements abordables en bail réel solidaire (BRS) ainsi que l'implantation d'une crèche en rez-de-chaussée pour le compte de la Ville de Lyon.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole a lancé en 2023 une consultation fermée avec cahier des charges.

La proposition de l'OPH Lyon Métropole habitat qui consiste en la construction d'un programme d'environ 7 036 m² de surface de plancher, comprenant 81 logements dont 22 logements sociaux, 29 logements en accession via le BRS, 30 logements en locatif intermédiaire, des locaux d'activités et/ou commerces et une crèche municipale en rez-de-chaussée avec un jardin privatif, a été retenue.

Dans l'attente de la cession et mise à bail de ces parcelles à l'OPH Lyon Métropole habitat, il y a lieu de l'autoriser à déposer un permis de démolir et un permis de construire sur les parcelles BX 14p, BX 15, BX 69, BX 70p, BX 72p et BX 142p ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise l'OPH Lyon Métropole habitat à déposer un permis de démolir et un permis de construire sur les parcelles appartenant à la Métropole cadastrées BX 14p, BX 15, BX 69, BX 70p, BX 72p et BX 142p, situées 37 à 43 avenue Debourg à Lyon 7ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession et mise à bail à l'OPH Lyon Métropole habitat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-331472-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
